



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intercommunale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2023

- I - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE TENUE LE 16 FÉVRIER 2023
- IV - PÉRIODE DE QUESTIONS
- V – CORRESPONDANCE
- VI – RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SELON L'ARTICLE 10.2 DU
RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
 - A) Rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement
sur la gestion contractuelle
- VII – TRÉSORERIE
 - A) Tonnage de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Dépôt du rapport financier 2022
 - B) Tenue de la Journée Retour à la terre 2023
- IX - VARIA
- X - PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 16 mars 2023

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Salle du conseil, Hôtel de ville de Lachute

Présents: Messieurs Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute, Kévin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Daniel Laviolette, maire de la municipalité de Saint-Placide, formant quorum de ladite Régie et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

Étaient également présents: monsieur Christian David, conseiller de la ville de Lachute et madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, monsieur Bernard Bigras-Denis.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-03-23

Il est
Proposé par monsieur Kévin Maurice
Appuyé par monsieur Stephen Matthews

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que présenté par le président.

- Adopté à l'unanimité

III - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

A) SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

2-03-23

Il est
Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par monsieur Bernard Bigras-Denis
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 février 2023.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V - CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI – RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SELON L'ARTICLE 10.2 DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

A) Rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement sur la gestion contractuelle

- Concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.

VII - TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période
(enfouissement, recyclage et compost)

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du
17-02-2023 au 16-03-2023, déposée par le président;

3-03-23

Il est

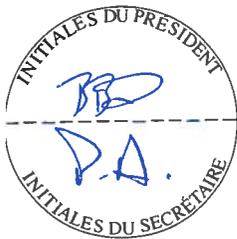
Proposé par monsieur Kévin Maurice
Appuyé par monsieur Daniel Laviolette
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés
tels que présentés par le président pour la période du 17-02-
2023 au 16-03-2023, et ce, pour un montant de 133 611.83\$.

VIII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Dépôt du rapport financier 2022

Il y a dépôt du rapport financier 2022 réalisé par les auditeurs
externes de la Régie, la Firme Raymond Chabot Grant Thornton.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

B) Tenue de la Journée Retour à la terre 2023

CONSIDÉRANT la tenue annuelle de la Journée Retour à la Terre permettant aux citoyens des municipalités membres de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («la RIADM») de se procurer du compost et d'encourager des organismes de leur milieu;

CONSIDÉRANT que cette activité est prévue pour le 6 mai 2023;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités membres de la RIADM doit identifier un organisme ou association sur leur territoire respectif.

En conséquence, il est :

4-03-23

Proposé par monsieur Daniel Laviolette
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
et résolu

QUE la RIADM assume le coût de la publicité et fournit le compost relié à l'activité;

QUE les citoyens devront apporter leurs contenants et leurs pelles pour obtenir le compost afférent à la bonne conduite de l'activité;

QUE la RIADM a pris contact avec les organismes identifiés par les municipalités membres et complètera le processus de sélection dans les plus brefs délais.

- Adopté à l'unanimité

IX – VARIA

- Aucun sujet n'est apporté au varia.

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

5-03-23

Il est
Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par monsieur Daniel Laviolette
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 20 avril 2023 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Pierre Arseneault
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Bernard Bigras-Denis
Président